



MARCHE DE PROGRAMMISTE
Marché de prestations intellectuelles

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Marché n°2021/...

Restructuration de l'école Cézanne

Mai 2021

Date limite de remise des offres : lundi 21 juin 2021 – 12 heures GMT

MAITRE DE L'OUVRAGE :

Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE)

ORDONNATEUR :

Monsieur le Directeur de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger représenté par
la Proviseur du Lycée Descartes de Rabat

COMPTABLES PUBLICS ASSIGNATAIRES DES PAIEMENTS :

Monsieur l'Agent comptable de l'AEFE représenté par l'Agent Comptable du lycée
Descartes à Rabat

MONTANT DU MARCHE :

MAD HT

MARCHE NOTIFIE LE :

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le marché qui est conclu avec le "programmiste" est un marché de services pour des prestations intellectuelles ayant l'objet ci-après :

Réalisation d'études de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour **la restructuration de l'école Cézanne à Rabat**

L'offre a été établie sur la base :

- des conditions économiques en vigueur au mois de **mai 2021 (mois m0)** ;
- du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ci-annexé et des documents qui y sont mentionnés ;
- du cahier des charges.

Le marché afférent à cette mission comprend les tranches suivantes :

- Tranche ferme : élaboration du programme et évaluation du coût de l'opération,
- Tranche conditionnelle n°1 : assistance au maître d'ouvrage pour la sélection de la maîtrise d'œuvre

ARTICLE 2 - CONTRACTANTS

Je, soussigné, engageant ainsi la personne physique ou morale ci-après, désignée dans le marché par le nom "le consultant",

.....
agissant en mon nom personnel (au nom et pour le compte de la société.....)
domicilié à :

Tél. :

immatriculé à sous le numéro :

et étant, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, représenté par
M....., dûment mandaté à cet effet,

- après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés ;
- après avoir pris connaissance du cahier des charges;

- après avoir rempli la déclaration de candidature,

- **affirme**, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe sous le coup d'interdictions,
- **atteste sur l'honneur** que la prestation sera réalisée par des salariés employés régulièrement au regard des Codes du travail français et Marocains ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers,
- **m'engage**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Administratives Particulières à exécuter les prestations du marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation est notifiée dans un délai de quatre vingt dix jours (90 jours) à compter de la date de signature du présent acte d'engagement par les contractants.

ARTICLE 3 - OFFRE DE PRIX

3.1 - Conditions générales

Les prix sont réputés établis sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m0 fixé à l'article 1 du présent Acte d'Engagement et résultent de l'appréciation de la mission à réaliser.

Le taux de chancellerie de référence TC01 sera fixé par le taux de chancellerie en vigueur le 1^{er} mai 2021.

3.2 - Rémunération

Le montant de la rémunération forfaitaire du consultant est :

Pour la tranche ferme :

Prestations intellectuelles :	MAD HT
Frais de déplacements :	MAD HT
Montant total arrêté en toutes lettres à :	MAD HT

Pour la tranche 1 (conditionnelle) :

Prestations intellectuelles :	MAD HT
Frais de déplacements :	MAD HT
Montant total arrêté en toutes lettres à :	MAD HT

La rémunération est exonérée de TVA pour les co-traitants domiciliés fiscalement en France. Le prix est ferme (non actualisable et non révisable) et comprend une clause de couverture au change telle que définie dans le CCAP.

La décomposition par phases fait l'objet des annexes I au présent acte d'engagement.

Le présent contrat est réputé couvrir toutes les réunions, frais divers nécessaires à la réalisation de ces prestations

ARTICLE 4 - DELAIS

Les délais d'établissement des dossiers (délais calendaires) sont fixés comme suit :

Pour la tranche ferme :

- mission sur site	1	semaines
- élaboration du programme	4	semaines
- Intégration des observations	2	semaine

Pour la tranche conditionnelle 1 :

- rapport d'analyse candidature	1	semaines
- rapport d'analyse des projets	2	semaines

Le point de départ de ces délais est fixé dans le CCA.

ARTICLE 5 - SOUS-TRAITANCE

Les annexes au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance : le montant des prestations sous-traitées indiquées dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du présent marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant des prestations en MAD HT :
--

LE PROGRAMMISTE

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement

A _____, le

LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE

ACTE D'ENGAGEMENT - ANNEXE I

Décomposition du forfait initial de rémunération entre les phases et les membres du groupement

	Ecole Cézanne		
	Prestations intellectuelles MAD H.T		Déplacement sur site
	Titulaire	Sous-traitant	Titulaire
Tranche ferme (Programme)			
Visite du site			
Elaboration du Programme			
Intégration des observations			
Tranche 1 conditionnelle (Choix de la MOE)			
Rapport d'analyse des candidatures			
Rapport d'analyse des projets			
TOTAL GENERAL			

Pour chaque tranche, et chaque élément de mission

- 1) Décomposition du coût des prestations intellectuelles :
 - Nombre d'heures et cout horaire par type d'intervenant (chef de projet, ingénieur, programmiste, secrétariat, graphiste, etc.)

- 2) Décomposition du coût des frais de mission :
 - billets d'avion :
 - frais d'hébergement / jour

ACTE D'ENGAGEMENT - ANNEXE III

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance

Marché public de services

- Titulaire :
- Objet :

Prestations sous-traitées :

- Nature :
- Montant MAD (HT) :

Sous-traitant :

- Nom, raison ou dénomination sociale :
- Forme juridique :
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :
- Adresse :
- Compte à créditer:
- IBAN :
- BIC/SWIFT :

Conditions de paiement du contrat de sous-traitance :

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
conformément aux stipulations de l'acte d'engagement et du CCAP du Marché.
- Mois d'établissement des prix :
- Modalités de révisions des prix :
conformément aux stipulations de l'acte d'engagement et du CCAP du Marché.
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :
conformément aux stipulations de l'acte d'engagement et du CCAP du Marché.